

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 OCTOBRE 2023

N° 2023-11-09

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du deux octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 4

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 4  
Exprimées par pouvoirs : 4  
**Total (mini 19) : 8**

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 septembre, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Bureau Syndical délibère valablement sans condition de quorum.**

**Délégué-es présents-es**

**4 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Philippe CAHN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS.

**Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :**

Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Danielle TOUCHE à Nicole PELOUX, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS,

**Délégué-e excusé-e :** Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Jean-François PERILHOU, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Yann TRACOL.

\*\*\*\*\*

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance

## Objet : Projets Agro-Environnementaux et Climatiques - Présentation des plans de financement des demandes complémentaires dont le principe a été délibéré le 10 juillet 2023

### Rapport :

La Présidente expose,

En septembre 2022, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé deux candidatures pour porter deux nouveaux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (un sur la partie drômoise et un sur la partie haut-alpine) sur la période 2023-2027. Les deux candidatures ont été retenues, avec un budget alloué moins important que demandé.

Lors du bureau syndical du 10 juillet 2023, il a été acté de déposer deux candidatures complémentaires (AuRA et PACA) :

- PACA : une candidature sur les mêmes modalités qu'en 2022, afin d'abonder le budget incomplet de 2023
- AURA : une candidature sur les mêmes modalités qu'en 2022, afin d'abonder le budget incomplet de 2023 ainsi que l'ouverture de mesures sur l'enjeu DFCI

Sur le PAEC des Baronnies provençales haut-alpines, aucune information n'a été fournie par les services de l'Etat concernant les crédits pour la campagne 2024. Aucune candidature n'a donc été déposée.

Pour le PAEC des Baronnies provençales drômoises, le 17 août 2023 le Parc a reçu une sollicitation de la communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux pour agrandir le périmètre du PAEC des Baronnies provençales drômoise sur 4 nouvelles communes adhérentes au Parc et faisant partie de la CCDB, afin d'y porter des mesures DFCI : Teyssières, Montjoux, Vesc, La Roche St Secret – Béconne.

La candidature complémentaire a été déposée au 15 septembre 2023, en intégrant ces 4 nouvelles communes et selon le plan de financement suivant :

Nom périmètre	Code périmètre	Cofinancier	Part cofinancier	Part FEADER	Total sur 5 ans	Nbre estimé d'exploitations
Biodiversité	AR_BAR1	MASA	20%	80%	376 640,00 €	15
Eau	AR_BAR2	AERMC	30%	70%	213 975,00 €	5
Estives individuelles	AR_BAR3	CD26	30%	70%	246 960,00 €	12
DFCI	AR_BAR4	MASA	20%	80%	510 000,00 €	25
<b>TOTAL</b>					<b>1 347 575,00 €</b>	<b>57</b>

Le 12 septembre 2023, la DRAAF AuRA a informé les opérateurs que l'AERMC allait faire évoluer ses financements (ouverture de nouveaux périmètres et mesures). Les modalités de ce changement de stratégie n'étant pas encore connues à la date de dépôt de la candidature, il sera laissé aux opérateurs intéressés la possibilité de déposer une 2<sup>ème</sup> version de dossier complet ajusté pour le 02 octobre 2023.

### Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2022-02-04 ayant approuvé la feuille de route 2022-2024 qui prévoit le positionnement du Parc dans la prochaine génération des programmes agro-environnementaux et climatiques ;
- ◆ Vu la délibération n°2022-06-07 ayant approuvé les candidatures du Parc au portage de 2 nouveaux PAEC sur la période 2023-2027 ;



- ◆ Vu la délibération n°2023-08-10 portant sur l'évolution des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques en 2024 ;
- ◆ Considérant le courrier de la communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux portant sur la demande d'agrandissement du périmètre du PAEC des Baronnies provençales drômoises ;
- ◆ Considérant l'appel à projet pour l'élaboration d'un projet agro-environnemental et climatique en 2024 émis par la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes ;
- ◆ Considérant les mesures II.1.1 « Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles » et II.4.1 « Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques » de la Charte du Parc ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la candidature complémentaire pour l'année 2024 pour le PAEC des Baronnies provençales drômoises dans les modalités présentées ce jour
- **Valide** le fait que le Parc puisse déposer une candidature complémentaire pour l'année 2024 pour le PAEC des Baronnies provençales haut-alpines si un appel à projet est émis dans ce sens par la DRAAF PACA ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

